

Annexe au Préavis APEJ N°02/2022

Relatif à l'adhésion à la CCT et la soumission des rapports de travail au droit privé

Annexe - Commentaires aux articles

Trouvez ci-après, pour information, un comparatif entre le Règlement APEJ de 2013 en vigueur, la CCT Enfance et certaines conditions d'emploi spécifiques à notre Association qui seront spécifiées dans les contrats de travail du personnel de l'APEJ (ou leurs annexes).

Règlement AJET actuel	CCT Enfance	Compléments APEJ
1 - BUT	Article 1	Article 1
2 - CHAMP D'APPLICATION	Article 2	Article 2 Les termes de la CCT s'appliquent par analogie à l'ensemble des collaborateurs de APEJ à l'exception de quelques articles en particulier.
3 - DROIT APPLICABLE	La CCT le prévoit à l'article 3 et la formulation convient	
4 - DEFINITIONS	La CCT le prévoit à l'article 2 et la formulation convient	
5 - ENGAGEMENT	La CCT le prévoit à l'article 3 et la formulation convient	
6 - TEMPS D'ESSAI	La CCT le prévoit à l'article 4 et la formulation convient	
7 - RESILIATION	La CCT le prévoit à l'article 5 et la formulation convient	
8 - NOTIFICATION DE RESILIATION	La CCT le prévoit à l'article 6	Article 3 Précision que l'avertissement préalable n'est pas nécessaire, moyennant le respect du délai de congé.
9 - RESILIATION POUR JUSTES MOTIFS	Ne figure pas dans la CCT mais pas jugé nécessaire de le préciser dans le nouveau règlement APEJ	
10 - RESILIATION EN TEMPS INOCCASIONNEL PAR L'EMPLOYEUR	La CCT le prévoit à l'article 7 et la formulation convient	
11 - RESILIATION EN TEMPS INOCCASIONNEL PAR L'EMPLOYE	Ne figure pas dans la CCT mais pas jugé nécessaire de le préciser dans le nouveau règlement APEJ	
12 - RECHERCHE D'EMPLOI EN CAS DE LICENCIEMENT	Ne figure pas dans la CCT	Article 4 Il semble opportun de préciser les modalités de recherche d'emploi en cas de licenciement
13 - CESSATION DE L'ACTIVITE SANS RESILIATION	Ne figure pas dans la CCT mais pas jugé nécessaire de le préciser dans le nouveau règlement APEJ	

14 - RETRAITE	Ne figure pas dans la CCT mais pas jugé nécessaire de le préciser dans le nouveau règlement APEJ	
15 - DROITS DE L'EMPLOYE LORS D'UN DEPART SANS RESILIATION	Ne figure pas dans la CCT mais pas jugé nécessaire de le préciser dans le nouveau règlement APEJ	
16 - DUREE DU TRAVAIL	Articles 12 et 13 de la CCT	Article 5. Précision du temps de travail hebdomadaire pour les AMF.
17 - HEURES SUPPLEMENTAIRES	La CCT le prévoit à l'article 14 et la formulation convient	
18 - HEURES DE REMPLACEMENT	Ne figure pas dans la CCT mais pas jugé nécessaire de le préciser dans le nouveau règlement APEJ	
19 - COLLOQUES – REUNIONS	Ne figure pas dans la CCT mais pas jugé nécessaire de le préciser dans le nouveau règlement APEJ	
20 - CAMPS ET AUTRES ACTIVITES EXTRAORDINAIRES	La CCT le prévoit à l'article 15 et la formulation convient	
21 - PAUSES	Ne figure pas dans la CCT mais pas jugé nécessaire de le préciser dans le nouveau règlement APEJ	
22 - JOURS FERIES	Article 16 de la CCT propose deux modèles.	Article 6. Choix du modèle n°2.
23 - VACANCES	Article 17. Conditions CCT supérieures.	Article 7. Précision quant aux vacances à prendre pendant les périodes de fermeture des structures.
24 - CONGES SPECIAUX	Conditions CCT à peine supérieures et la formulation convient. Article 18.	
25 - CONGES NON-PAYES	La CCT le prévoit à l'article 23 et la formulation convient	
26 - TRAITEMENT	La CCT le prévoit à l'article 25 et la formulation convient	
27 - CLASSE DE FONCTION ET DE SALAIRE	CCT article 26	Classes de fonctions spécifiques à l'APEJ. Grille salariale actuelle qui peut être conservée. Quelques salaires minimaux à l'engagement doivent être revus à la hausse pour correspondre à la CCT et aux grilles de la FSAE. Voir articles 8 à 12, annexes 1 à 4.
28 - INDEXATION	L'article CCT relatif à ce point (26, al.6) n'a pas un caractère obligatoire.	Article 9. Précision que l'APEJ choisit de ne pas indexer.
29 - SALAIRE A L'ENGAGEMENT	Pas jugé nécessaire	
30 - EVALUATION	Ne figure pas dans la CCT mais pas jugé nécessaire de le préciser dans le nouveau règlement APEJ	
31 - AUGMENTATION ANNUELLE	Non prévu par la CCT.	Article 8 et annexe 3. Concept de valorisation de l'expérience professionnelle.

32 - PRIME DE NAISSANCE	Ne figure pas dans la CCT et pas jugé nécessaire de la conserver dans le nouveau règlement APEJ	
33 – 13ème SALAIRE	La CCT le prévoit	Article 10 et annexe 4. 13ème salaire versé pour les AMF et les apprentis également.
34 - GRATIFICATION		Article 12. Précision quant au caractère volontaire du versement d'une gratification par l'employeur.
35 - GRATIFICATION POUR ANNEES DE SERVICE	Article 27 CCT	Article 13 et annexe 5. Maintien de la gratification après 10 ans de service.
36 - TRAITEMENT DURANT LE SERVICE MILITAIRE	La CCT le prévoit à l'article 24 et la formulation convient	
37 - FRAIS DE DEPLACEMENT	Article 28 CCT.	Précision apportée à l'article 14.
38 - REPAS	La CCT le prévoit à l'article 29 et la formulation convient	
39 - CONGE MATERNITE	Conditions CCT légèrement supérieures, article 19 et la formulation convient	
40 - CONGE D'ALLAITEMENT	Conditions CCT supérieures, articles 20 et 21, la formulation convient.	
41 - CONGE ADOPTION	La CCT le prévoit à l'article 22 et la formulation convient	
42 - CONGE PARENTAL	La CCT prévoit le congé sans solde et la précision du congé parental n'est pas nécessaire.	
43 - COTISATIONS SOCIALES	Article qui ne figure pas dans la CCT qui n'est pas nécessaire. Les cotisations sociales seront précisées dans le contrat.	
44 - MALADIE	La CCT le prévoit à l'article 30 et la formulation convient	
45 - ASSURANCE PERTE DE GAIN MALADIE	Article 31. Les conditions de la CCT sont inférieures à celle offertes actuellement	Article 15. Prise en charge des coûts par l'APEJ comme à l'Ajet précédemment.
46 - ASSURANCE-ACCIDENTS	La CCT le prévoit à l'article 32 et la formulation convient	
47 - CAISSE DE PENSION	La CCT le prévoit à l'article 35 et la formulation convient	
48 - ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	La CCT le prévoit à l'article 34 et la formulation convient	
49 - FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	Article 36 et suivants. Conditions CCT inférieures à celles offertes actuellement.	Article 16. Maintien de la prise en charge des frais par l'APEJ. Pour le reste, conditions de la CCT.
50 - FORMATION EN COURS D'EMPLOI	La CCT le prévoit à l'article 40 et la formulation convient	
51 - FRAIS	Article ne figurant pas dans la CCT mais jugé pas nécessaire.	
52 - DEVOIRS DE L'EMPLOYEUR	Ne figure pas dans la CCT et pas jugé nécessaire de la conserver dans le nouveau règlement APEJ	
53 - DEVOIRS DE L'EMPLOYE	Article 9 CCT.	
54 - ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS DES EMPLOYES	Article ne figurant pas dans la CCT mais jugé intéressant	Article 17. Maintien de cette disposition

55 - DROITS D'ASSOCIATION ET DE REUNION	La CCT le prévoit à l'article 8 et la formulation convient	
56 - CHARGE PUBLIQUE	La CCT le prévoit à l'article 10 et la formulation convient	
57 - ENTREE EN VIGUEUR	CCT, articles 45 à 47	Article 19.
58 - MODIFICATION DU REGLEMENT	CCT, article 48	
59 - MOYENS DE DROIT	La CCT le prévoit à l'article 4 et la formulation convient	
		Article 18 mentionnant le Dispositif « Personne de confiance externe »
		Annexe 1 Echelle des fonctions
		Annexe 2 Base de rémunération
		Annexe 3 Valorisation de l'expérience professionnelle
		Annexe 4 Rémunération des stagiaires, apprentis, formateurs et formatrices
		Annexe 5 Gratifications et indemnités
		Annexe 6 Formations non obligatoires de courte durée